

Paris, le 8 novembre 2021

**DEPP
Bureau
des études statistiques
sur les élèves
DEPP B1**

Equipe second degré
Tel : 01 55 55 74 35
Tel : 01 55 55 72 13
Tel : 01 55 55 72 57
Mél : evelyne.blanche
@education.gouv.fr
Mél : theodore.berut
@education.gouv.fr
Mél : pascal.dieusaert
@education.gouv.fr
61-65 rue Dutot
75015 - Paris

La Base Centrale « SCOLARITE » 2021

- ***Champ***
- ***Référence de la librairie SAS « SCOLARITE »***
- ***Référence des nomenclatures associées***

Modifications 2021 et rappels

Depuis la rentrée 2017, les bases publiques et privées sous contrat, sont constituées de fichiers académiques extraits de SYSCA et pour le privé hors contrat de SCOLEGE

■ Les sixièmes bilangues

Depuis 2017, ces classes recensent tous les élèves qui suivent deux langues vivantes dès la sixième.

■ Les sections européennes en collège

Depuis 2017, un enseignement facultatif de la 5^{ème} à la 3^{ème} « Langues et cultures européennes », redéfinit les sections européennes interdites en collège en 2016.

■ Réforme des lycées

En 2019, cette réforme a abouti à la mise en place de nouvelles classes de seconde et de première de la voie générale et pour toutes les séries technologiques. Les nouvelles classes de terminales sont donc entrées en vigueur lors de la rentrée 2020.

Rappel : la variable « OPPOS »

Les données remontées par SCOLEGE, qui relèvent de la loi de 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, sont couvertes par le secret statistique. Le comité du secret a accepté que ces données soient diffusées, sauf opposition expresse des établissements. L'avis des établissements concernés a donc été recueilli dans l'application et transcrit dans la variable 'OPPOS'. Il en découle que :

- on ne doit pas faire apparaître les données des établissements pour lesquels 'OPPOS' = O (oui), lorsque l'on communique ou publie des statistiques par établissement. Seule est autorisée leur diffusion dans des statistiques agrégées où les unités enquêtées ne sont pas identifiables.

- on doit retirer les enregistrements des établissements pour lesquels 'OPPOS' = O (oui), en cas de transmission à des tiers.

A la rentrée 2021, 53 établissements concernés par la loi de 51 se sont opposés à la diffusion de leurs données.

Remarque :

La variable 'OPPOS' a été initialisée à « N » pour les établissements remontés par SCOLARITE stricto-sensu, ceux-ci ne relevant pas de la loi de 51. Les remontées SCOLARITE sont en effet un sous-produit de fichiers administratifs.

VARIABLE ACADEMIE ET AJOUT DE VARIABLE EN 2021

Dans le cadre du regroupement du rectorat de Normandie, les académies de Caen et Rouen (respectivement codées « 05 » et « 21 ») ont été regroupées en une seule modalité : le code « 70 ». Pour autant, il reste possible de repérer les élèves qui relèvent de ces deux anciennes académies à partir du code établissement (les deuxième et troisième caractères permettent de retrouver le département) ou encore de la variable « geostat » (les quatrième et cinquième caractères correspondent aux anciens numéros des académies).

Depuis la rentrée 2021, les Discipline Non Linguistiques (DNL) sont prises en comptes dans Siecle et Sysca. Aussi, les variables ME_1 à ME_12 pourront avoir une nouvelle modalité (« D » pour « DNL ») en plus des modalités (« O » pour « Obligatoire » et « F » pour « Facultative »).

En outre, une nouvelle variable - Cle_enspe - a été ajoutée en toute fin de fichier afin de pouvoir apparier les bases du constat avec de futures données synthétisant les informations liées aux enseignements de spécialités suivis dans la voie générale en second cycle. .

FICHIERS « SCOLARITE »

■ Champ des données

Les données de « SCOLARITE », sont constituées des bases académiques extraites de SYSCA et des données issues de SCOLEGE, elles concernent :

① Au plan des établissements

- Les établissements **publics** du second degré de **France Métropolitaine et DOM** sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale. Dans les **TOM**, La Polynésie Française, la Nouvelle-Calédonie (avec un calendrier différé en raison de la rentrée en Février N+1) et, depuis la rentrée 2001, Mayotte, sont également couverts par « SCOLARITE ». Depuis 2009, les données de Saint Pierre et Miquelon remontent par « SCOLARITE » avec celles de l'académie de Caen.
- **Depuis la rentrée 2011 Mayotte est comptée dans les DOM**
- Les établissements **privés** sous contrat sont totalement couverts par « SCOLARITE », les établissements hors contrat ne le sont que partiellement.

② Au plan des formations

- Le Second Degré Général, Technologique et Professionnel.
- Les Sections d'Éducation Spécialisée et les Groupes de Classes-ateliers.
- Les Classes Post-Baccalauréat (principalement STS, CPGE)
- Les Formations Complémentaires diplômantes
- Les Préparations Diverses pré et post-baccalauréat.
- Les mesures d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (MOREA, FCIL, ...)

③ Au plan du statut des élèves

Les établissements du second degré peuvent accueillir des élèves dans des formations technologiques et professionnelles spécifiques (par exemple BEP, Bac Pro, BTS en un an) ou dans des formations « traditionnelles ». Les élèves suivent ces formations sous différents statuts : scolaire, apprenti, en contrat de professionnalisation, stagiaire de la formation professionnelle.

Depuis la rentrée 95, la variable « statut » de l'élève permet de repérer les divers publics accueillis :

ST, SQ = Scolaire
CQ = Contrat de Professionnalisation
FQ = Stagiaire de la Formation Professionnelle
AP = Apprenti
FC = Formation continue

A l'attention des utilisateurs de « SCOLARITE » et des FICHIERS-THEMES

La base SCOLARITE et les FICHIERS-THEMES ont leur champ propre. Ces deux champs se recouvrent en partie seulement.



Attention donc quand on passe d'un type de fichier à un autre.

Les problèmes de champ se posent principalement en terme de :

Secteur d'enseignement
Académie
Ministère
Type d'établissement
Formation
Statut de l'élève

Concernant ces 2 dernières variables en particulier, **les FICHIERS-THEMES excluent** :

- les formations qui ne relèvent pas du champ des enquêtes 16,17 et 18, à savoir
 - les MEFSTAT2 = 25 BP (Brevet Professionnel)
 - 23E et 23F Formations apprentis
 - 41 APF MLDS
 - 42 MOREX MLDS
 - 44 FCND
 - le MEFSTAT4 = 3292 la licence (relève de l'enseignement supérieur)
- les élèves qui ne sont pas sous statut scolaire, à savoir
 - les STATUTS = CQ Contrat de Professionnalisation
 - FQ Stagiaire de la Formation Professionnelle
 - AP Apprenti
 - FC Formation continue

Depuis 98

La variable SAS « ELEV_C = 1 » permet de retrouver exactement les « élèves du Constat » pris en compte dans les FICHIERS-THEMES

■ LA LIBRAIRIE « SCOLARITE »

Les données **individuelles** (anonymées) de « SCOLARITE » ET « SCOLEGE » sont disponibles dans une librairie SAS référencée

\$CAT/S1X/2021/disp/sas/bsco
Ou
Catlg7/S1X/2021/disp/sas/bsco

Cette librairie contient :

- une **table SAS** unique pour tous les fichiers académiques du secteur public : **PUBLIC**
- une **table SAS** unique pour tous les fichiers académiques du secteur privé : **PRIVE**

■ Les variables des tables SAS de la LIBRAIRIE « SCOLARITE »

NOM DE LA VARIABLE DANS LA TABLE SAS	Long.	CONTENU DES VARIABLES	OBSERVATIONS
<u>Caractéristiques de l'établissement de l'année en cours N</u>			
● ^{sc} OPPOS	1	Opposition à la diffusion des données	O = Oui, N = Non
NBEE	13	Numéro interne BEE (Base Elève Etablissement)	
AN_SCO	4	Année scolaire	Depuis la rentrée 2012
SI_SCO	1	Système d'information « source »	SCOLARITE ou SCOLEGE
ID_SYSCA	12	Identifiant interne SYSCA	
ETAB	8	N° BCE de l'UAI de rattachement	N° de l'UAI utilisé dans les Fichiers-Thèmes, BCP
ETABASE	8	N° BCE de la Base Elève Etabt (BEE)	Non utilisé dans les Fichiers-thèmes, BCP
GEOSTAT	8	Situation géographique de l'établissement	Code hiérarchisé (Département INSEE, académie, ..)
NATURE	3	Code nature de l'établissement	Source : BCE
SECTEUR	1	Secteur d'enseignement	Public / Privé
CONTRAT	1	Contrat de l'établissement	Source : BCE
TYPE	1	Type d'étabt (lycée, collège, LP,)	Variable créée à partir de la variable NATURE, code nature
ACADEMIE	2	Académie (code BCN)	Position 4 et 5 de GEOSTAT
MINISTER	2	Ministère de tutelle	Source : BCE
<u>Caractéristiques de l'élève</u>			
ELEV_C	8	Indicateur d'appartenance au champ du constat	Variable numérique : 1 = oui 0 = non (variable caractère en 98)
SEXE	1	Sexe	
AN_NAIS	4	Année de naissance	Var « date » sur 4 car.
MOISJ	4	Mois-jour de naissance	
DEPT_N	3	Département de naissance	
NATIO	3	Nationalité	Nomenclature INSEE des PAYS
PAYS_N	3	Pays de naissance	
LIEN1	2	Lien de parenté du responsable 1	
PCS1	2	PCS du responsable 1	
NIVRESP1	1	Niveau de responsabilité du responsable 1	
LIEN2	2	Lien de parenté du responsable 2	
PCS2	2	PCS du responsable 2	
NIVRESP2	1	Niveau de responsabilité du responsable 2	
LIEN3	2	Lien de parenté du responsable 3	
PCS3	2	PCS du responsable 3	
NIVRESP3	1	Niveau de responsabilité du responsable 3	
ENF1	2	Nb d'enfant à charge du responsable 1	
ENF2	2	Nb d'enfant à charge du responsable 2	

ENF3	2	Nb d'enfant à charge du responsable 3	
DRES	3	Département de résidence	
CO_RES	5	Commune de résidence	Nomenclature INSEE
<u>Scolarité de l'année en cours N</u>			
DIV1	8	Identifiant de la division	Nom libre sur 5 caractères
CTRD	1	Contrat de la division	Sous contrat, hors contrat, ...
MEF	10	Module Élémentaire de Formation	Code de « gestion »
TYP_MEF	1	Type de formation (sport-études, académiq, ...)	
MEFST11	11	MEF STATISTIQUE détaillé	Code de formation hiérarchisé pour traitements statistiques - Ces variables permettent de recenser les
M1	6	Option 1 suivie l'année en cours	matières au choix retenues par l'élève (<u>12 maximum</u> depuis 2000, 6 auparavant)
M2 à M12	6 * 11	Option 2 à 12 l'année en cours	
ME_M1	1	Modalité d'élection de l'option 1 suivie l'année en cours	Modalité d'élection des matières au choix retenues par l'élève (<u>12 maximum</u>)
ME_M2 à ME_M12	1 * 11	Modalité d'élection option 2 à 12 suivies l'année en cours	
ETAB2_M1	8	Etablissement pour l'option 1 suivie hors	
ETAB2_M2 à M12	8 * 11	Etablissement pour les options 2 à 12 suivies hors établissement de rattachement de l'élève	
PPARC_1	2	Parcours personnalisé suivi 1	Vaut la valeur du dispositif suivi (nomenclature BCN-voir Annexe 3)
PPARC_1_DEB	10	Date de début du dispositif 1	JJ/MM/AAAA
PPARC_1_FIN	10	Date de fin du dispositif 1	JJ/MM/AAAA
PPARC_2 à 8	2 * 7	Parcours personnalisé suivi 2 à 8	Vaut la valeur du dispositif suivi (nomenclature BCN-voir Annexe 3)
PPARC_2 à 8_DEB	10 * 7	Date de début du dispositif 2 à 8	JJ/MM/AAAA
PPARC_2 à 8_FIN	10 * 7	Date de fin du dispositif 2 à 8	JJ/MM/AAAA
STATUT	2	Statut de l'élève	Scolaire, apprenti, ...
REGIME	1	Régime scolaire	Interne, externe, demi-pensionnaire, ...
BOUR	1	Boursier (oui/non)	☹️ Peu fiable (remontée de l'info trop précoce)
BOUR_NB	2	Nb de parts de bourse	☹️ Peu fiable (remontée de l'info trop précoce)
BOUR_ECH	2	Echelon de la bourse	☹️ Peu fiable (remontée de l'info trop précoce)
TRAN	1	Transport scolaire (1=OUI, 2=NON)	☹️ Peu fiable
<u>Scolarité de l'année précédente N-1</u>			
STATUTP	2	Statut de l'élève en N-1	Scolaire, apprenti, ...
SECTEURP	1	Secteur d'enseignement de l'étab N-1 (nouveau en 2002)	Public / Privé / Non renseigné ('-'). 'Non renseigné' est à assimiler à privé si on doit faire une partition public/privé
PROV (attention)	1	Académie-Secteur de provenance	☹️* Cette variable est une variable issue de BEE : préférer 'secteurp' pour le secteur d'origine

ETABP	8	N° BCE de l'UAI de rattach (rentrée 2002)	Variable équivalente à ETAB de l'année en cours Quand l'info n'existe pas, ETABP vaut '-1'.
GEOSTATP	8	Situation géographique de l'étab N-1	Code hiérarchisé (Département INSEE, académie, ...)
MEFP	10	Module Élémentaire de Formation N-1	Code de « gestion »
TYP_MEFP	1	Type de formation suivie en N-1	
MEFST11P	11	MEF STATISTIQUE détaillé N-1	Code de formation hiérarchisé pour traitements statistiques
OPT_1 à OPT_12	6 * 12	Option 1 à Opt 12 suivies en N-1 (<i>avt la rentrée 2000, 6 options seulement</i>)	Ces variables sont disponibles uniquement pour les élèves scolarisés l'année N-1 dans un établissement couvert par SCOLARITE et restés dans la même académie en N
ME_OPT_1 à ME_OPT_12	1 * 12	Modalité d'élection de l'option 1 à Opt 12 en N-1	
PPARC_P_1	2	Parcours personnalisé suivi 1 année N-1	Vaut la valeur du dispositif suivi (nomenclature BCN-voir Annexe 3)
PPARC_P_1_DEB		Date de début du dispositif 1 année N-1	JJ/MM/AAAA
PPARC_P_1_FIN	10	Date de fin du dispositif 1 année N-1	JJ/MM/AAAA
PPARC_P_2 à 8	10	Parcours personnalisé suivi 2 à 8 année N-1	Vaut la valeur du dispositif suivi (nomenclature BCN-voir Annexe 3)
PPARC_P_2 à 8_DEB	2 * 7	Date de début du dispositif 2 à 8 année N-1	JJ/MM/AAAA
PPARC_P_2 à 8_FIN	10 * 7	Date de fin du dispositif 2 à 8 année N-1	JJ/MM/AAAA
		<u>Variables « source » dupliquées</u>	Depuis 98
ZSEXE	1	Source - Sexe	Les variables dont le nom est préfixé par « Z » sont les variables « source » ou variables « brutes » telles que reçues de l'académie avant contrôles-redressements. Afin de ne pas gonfler inutilement les bases SCOLARITE (plus de 5 millions d'enregistr.) on a choisi de garder trace des valeurs d'origine seulement pour les variables dites « essentielles » (à divers titres).
ZAN_NAIS	4	Source - Année de naissance	
ZMOISJ	4	Source - Mois-jour de naissance	
ZDEPT_N	3	Source - Département de naissance	
ZCO_RES	5	Source - Commune de résidence	
ZDRES	3	Source - Département de résidence	
ZDIV1	8	Source - Identifiant de la division	
ZCTRD	1	Source - Contrat de la division	
ZMEF	10	Source - MEF - année en cours	
ZTYP_MEF	1	Source - Type de formation	
ZMEFST11	11	Source - MEFSTAT détaillé - année en cours	
ZETABP	8	Source - N° BCE de l'étabt de l'année N-1	
ZPROV	1	Source - Académie-Secteur de provenance	
ZMEFP	10	Source - MEF de l'année N-1	
ZTYP_MFP	1	Source - Type de formation suivie l'année N-1	
ZMFST11P	11	Source - MEFSTAT détaillé de l'année N-1	
ZLIEN1	2	Source - Lien de parenté Responsable 1	
ZPCS1	2	Source - PCS du responsable	
ZLIEN2	2	Source - Lien de parenté du 2 ^{ème} responsable	
ZPCS2	2	Source - PCS du 2 ^{ème} responsable	
ZNIVRESP1	1	Source - Niveau Responsable 1	
ZNIVRESP2	1	Source - Niveau Responsable 2	
Cle_enspe	15	Clé d'appariement	

Remarque

Pour les variables commençant par « Z », utiliser les mêmes nomenclatures que celles attachées aux variables de même nom non préfixée par « Z » (voir pages suivantes).

CRES	Commune de résidence	N_COMMUNE
	<u>Scolarité de l'année en cours N</u>	
DIV1	Identifiant de la division	Pas de nomenclature
CTRD	Contrat de la division	<i>N_CONTRAT_DIVISION :</i> 0 privé hors contrat ; 2 privé sous contrat ; X public.
MEF	Module Élémentaire de Formation	N_MEF
TYP_MEF	Type de formation	N_TYPE_MEF
MEFST11	MEF STATISTIQUE détaillé	V_MEF_STAT_11
	<i>Variables de Regroupements : MEFSTAT9 à MEFSTAT1</i>	<i>N_MEF_STAT_9 à N_MEF_STAT_1</i>
STATUT	Statut de l'élève	N_STATUT_ELEVE
M1 à M12	Options suivies l'année en cours	N_MATIERE_ENSEIGNEE
REGIME	Régime scolaire	N_REGIME_ELEVE
PPARC_1 à 12	Dispositif de parcours personnalisé	N_PERSONNALISATION_PARCOURS
BOUR	Boursier (collège/lycée/non)	C=COLLEGE L=LYCEE N=NON
TRAN	Transport scolaire (oui/non)	1 = OUI 2 = NON
	<u>Scolarité de l'année précédente N-1</u>	
PROV	Académie-Secteur de provenance	N_PROVENANCE
ETABP	N° BCE de la BEE de scolarisation en N-1	
GEOSTATP	Situation Géographique de l'étabt scolaire N-1	Voir GEOSAT
MEFP	Module Élémentaire de Formation N-1	N_MEF et N_MEF_ORIGINE
TYP_MEFP	Type de formation N-1	N_TYPE_MEF
MEFST11P	MEF STATISTIQUE détaillé N-1	V_MEF_STAT_11
	<i>Variables de Regroupmts : MEFSTAT9 à MEFSTAT1</i>	<i>N_MEF_STAT_9 à N_MEF_STAT_1</i>
PPARC_P-1 à 12	Dispositif de parcours personnalisé (année N-1)	N_PERSONNALISATION_PARCOURS
OPT_1 à OPT_12	Options suivies en N-1	N_MATIERE_ENSEIGNEE
STATUTP	Statut de l'élève en N-1	N_STATUT_ELEVE

Les nomenclatures N_MEF et N_MEF_ORIGINE comportent deux codes :

- le code MEF sur 10 caractères (code utilisé essentiellement en académie à des fins de gestion)
- le code MEFST11 sur 11 caractères (à utiliser pour les traitements statistiques)

Un libellé court (10 caractères) et un libellé long (40 caractères) permettent de lire l'un comme l'autre de ces codes

Historique de l'implantation du SI SCOLARITE

Expérimenté à la rentrée 90 dans une académie, le système d'information SCOLARITE couvre tous les lycées et collèges publics depuis la rentrée 1993. Il s'est étendu très progressivement aux établissements privés sous contrat (signature de protocoles d'accord entre l'état et les partenaires de l'enseignement privé sous contrat contraignant ces derniers à informatiser la gestion de leurs enseignants et de leurs élèves), pour atteindre l'exhaustivité à la rentrée 2003. Par contre rien n'oblige les établissements privés hors contrat à adhérer au SI SCOLARITE. Aussi depuis 2004, afin de recueillir un maximum de données individuelles, la DEPP a développé, en complément, une application WEB 'SCOLEGE'.

A la rentrée 2014, tous les établissements scolaires qui accueillent des élèves du second degré ou des classes post-bac remontent des données individuelles par SCOLARITE ou par SCOLEGE.

SCOLEGE (SCOLarité LEGER)

Il s'agit d'une application WEB développée par la DEPP de façon à remonter des données individuelles de type SCOLARITE, pour les établissements qui n'adhèrent pas à SCOLARITE. Elle se limite aux variables incontournables (en gros, celles qui figurent dans l'enquête papier), les variables de SCOLARITE non collectées (PCS, ...) étant renseignées avec la valeur '-'. Cette application a été testée sur une trentaine d'établissements en 2004 et s'est largement étendue en 2005 et quasiment généralisée en 2006. Elle concerne avant tout les établissements privés hors contrat, mais elle s'étend aussi aux établissements publics des COM qui n'adhèrent pas à SCOLARITE (Wallis & Futuna).

Depuis la rentrée 2011, Mayotte remonte un EREA privé sous contrat, qui remonte depuis 2016 par SCOLARITE.

Depuis la rentrée 2013, les établissements du ministère de la défense remontent par SCOLARITE.

Depuis la rentrée 2019, les établissements du ministère de la MER remontent par SCOLARITE.

Les établissements de Wallis et Futuna remontent via SCOLARITE depuis la rentrée 2020.

Les paragraphes qui suivent décrivent les redressements effectués par la DEPP au moment du constat. En amont, et ce n'est pas l'objet de cette fiche, un traitement préalable est effectué dans Sysca.

Principe du traitement dans Sysca : les données de la scolarité N-1 d'un élève sont des données issues de Sysca. Si l'élève ne possède qu'une scolarité dans l'année N et aucune dans l'année N-1, on sélectionne les valeurs dites de « Situation précédente » saisies en établissement (donc issues de BEE), si elles existent (ex : élève de 6^{ème} venant de CM2).

Les traitements décrits ci-après sont réalisés uniquement pour le constat de rentrée.

A/ PRINCIPES GÉNÉRAUX

Deux types d'anomalies doivent être détectées et redressées :

- a) si le MEF d'origine n'est pas conforme à la nomenclature des MEF dits d'origine (table BCN N_MEF_ORIGINE)
- b) s'il y a incohérence entre le MEF de l'année en cours et le MEF de l'année précédente (ex : élève de 6^{ème} venant de 3^{ème})

Principe : pour les élèves dont l'origine scolaire doit faire l'objet d'un redressement (anomalies a et b), on affectera un MEF d'origine scolaire en utilisant :

- Soit la valeur la plus fréquente pour chaque niveau de formation (la 4^{ème} pour un élève de 3^{ème} par exemple). On parle dans Minos de valeur « naturelle ».
- Soit le MEF de l'année en cours (la 3^{ème} pour un élève de 3^{ème}), en utilisant le taux de redoublement de ce niveau de formation l'année précédente

Les élèves que l'on fera « redoubler » seront choisis parmi ceux qui ont au moins un an de retard par rapport à l'âge théorique d'accès à la formation de l'année en cours.

B/ CONSTITUTION TABLE DE REDRESSEMENT

La détection des incohérences et leur redressement se fait dans MINOS à l'aide d'une table construite à cet effet.

On ne prend, pour cette table, que les codes (MEFSTAT11) pour lesquels :

- ✓ Date Ouverture \leq 01/09/année **N-1**
- ✓ Date Fermeture = blanc ou = 31/08/année **N**

La table ainsi obtenue, TABREDR.xls recense, par MEFSTAT4, des « valeurs cadres », fournies par les tables de diffusion des MEF.

Cette table et les valeurs cadres servent donc à :

- détecter les anomalies : un élève est a pour origine un MEF qui n'est pas dans la liste des MEF d'origine possibles
- effectuer les redressements (âge, origine scolaire et statut de l'élève) lors des contrôles SCO : c'est-à-dire imputer des valeurs qui sont dans les valeurs cadres pour un MEF donné.

Le dessin d'enregistrement de cette table est le suivant :

	Champs	Description	Place	Taille
Mef à redresser	LIBC	Mef Stat4 libellé court	1	11
	CODE	Mef Stat 4	2	4
	MEF	Mef pour redoublement	3	11
	MEFST11	MEFSTAT11 pour redoublement	4	11
Redress ?	FLAG	O/N O pour Oui au redressement N pour Non	5	1
Valeurs cadres	AGE	Age « normal » pour un élève de ce niveau	6	2
	REDOU	fréquence de redoublement de ce niveau	7	2
	ORINAT	Mef Stat 4 d'Origine Naturelle	8	4
	MEFORI	MEF de l'origine naturelle	9	11
	MEF11	MEFSTAT11 d'origine naturelle	10	11
	ORI1-ORI30	Mef Stat4 d'origine possible : 30 possibles	11-40	4*30
	ST_ELV	Statut de l'élève	41	1
Totaux	41 champs	fichier txt		189

Alimentation de la table

A la rentrée de l'année N, la table est mise à jour par DEPP B1 « à la main » à partir de la table TABREDR.xls de l'année N-1. La DEPP la corrige en fonction des nomenclatures de l'année en cours et de l'année précédente (tout cela issu des tables de diffusion des MEF).

Les MEF d'origine possibles sont appréciés par DEPP B1 en fonction de sa connaissance des constats précédents et des réglementations en cours et nouvelles.

C/ CAS PARTICULIERS

Certains cas particuliers sont traités « en dur » dans des programmes SAS intégrés à MINOS, sans avoir besoin de la table de redressement. On applique les 8 traitements ci-après à l'ensemble du fichier des élèves AVANT les redressements généraux décrits ci-dessus.

1 - Conversion de l'origine 'Service militaire' en 'Vie active'

Si Mefstat4 N-1 = '9012' alors Mefstat11 N-1 = '90110099999' et Mef N-1 = '9019999999'

2 - Concernant le 1^{er} cycle (mefstat2='21')

Si mefstat4 N-1 = '1211', '23**' [ori = CLIN, ensgt pro]

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

3 - Concernant les SEGPA (mefstat2='24')

Si mefstat4 N-1 = '111*', '1121', '1122', '1123', '1211', '22**', '23**', '25**', '3***', '4***', '5***'

[ori = maternelle, CP-CE2, CLIN, formations de lycée et post-bac]

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

4 - Concernant le 2^d cycle Professionnel (mefstat2='23')

Si Mefstat4 N-1 = '1****' [ori = primaire]

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

Modifications 2008 : la table de redressement admettant toutes les origines pour le professionnel, il est nécessaire d'affiner les exclusions (**origines = 6^e à 3^e ou SEGPA**) selon qu'il s'agit d'une année terminale de l'enseignement pro ou d'une année non terminale

Si Mefstat2 N-1 = '21', '24', redresser comme suit :

- Si Mefstat4 **N** = '2321', '2331', '2332' (année non terminales de CAP)

et Mefstat N-1 = '2111', '2431' (6° / 6e SEGPA)

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

Sinon

▪ Si mefstat4 **N** = '2351', '23C1', '2381', '2382' (années non terminales de BEP, BMA, bac pro 3)

et Mefstat N-1 = '2111', '2431', '2112', '2432', '2114', '2115', '2133' (6e à 4e/ 6e à 4e SEGPA)

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

Sinon (pour tout autre Mefstat2 **N** = '23')

▪ Si Mefstat **N-1** # '2118', '2119' (dispo-relais, UPI)

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

5 - Concernant les FC (mefstat2='43')

Si Mefstat4 N-1 = '1***', '21**', '22**', '24**' [ori = primaire, 2d degré sauf Pro, SEGPA]

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

6 - Concernant le post-bac (mefstat2 = '31' '32' '52')

Si Mefstat4 N-1 = '1***', '21**', '2211', ou '2212', '24**' [ori = primaire, 2d degré GT avant la terminale, SEGPA]

alors mettre à blanc Mef N-1 et Mefstat N-1 (ils seront redressés par les valeurs des tables de redressement)

Code	LIBELLE_COURT	LIBELLE_LONG
01	PAP	PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE
02	PAI	PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE
03	PPRE	PROGRAMME PERSONNALISE DE REUSSITE EDUCATIVE
04	PPS	PROJET PERSONNALISE DE SCOLARISATION
05	ULIS ECOLE	UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE
06	UPE2A	UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS
07	RASED	RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE
08	CHAM	CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE
09	CHAD	CLASSE A HORAIRES AMENAGES DANSE
10	CHAT	CLASSE A HORAIRES AMENAGES THEATRE
11	BILINGUE	CLASSE BILINGUE
12	APF	AMENAGEMENT DU PARCOURS DE FORMATION
13	PAFI	PARCOURS AMENAGE DE LA FORMATION INITIALE
14	DARFI	DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE
15	MOREX	REPREPARATION A L'EXAMEN
16	PAREX	PARCOURS D'EXCELLENCE
17	ULIS	UNITE LOCALISEE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE
18	DEV. FAITS	DEVOIRS FAITS
19	CORDEES	CORDEES DE LA REUSSITE
20	CMQ	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS
21	CMQE	CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS MENTION EXCELLENCE
22	P-TECH	PROGRAMME P-TECH
99	AUTRE	AUTRE DISPOSITIF